



Une École à Bodh Gaya

Convocation à l'Assemblée Générale du 8 septembre 2024

En tant que membre de l'association Une école à Bodh Gaya, vous êtes conviés à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu à Lusse le dimanche 8 septembre 2024 à 14h.

Adresse de l'A.G. : A.G. UEABG - Centre Bodhicharya-France
1, La Bouille, 88490 LUSSE

Déroulement de l'assemblée générale :

- Émargement de la liste des présents
- Ordre du jour (soumis à vote) :
 - Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 23 septembre 2023
 - Rapport moral sur l'activité de l'association en 2023 par Brigitte Quéro, présidente
 - Rapport financier pour l'exercice 2023 par Jean-Marc Gandit, trésorier
 - Présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2024
 - Modification du montant du parrainage « enfant » de 25 € par mois à 30 € par mois
 - Mise en place du parrainage « senior » d'un montant de 30 € par mois
 - Renouvellement du conseil d'administration
- Points divers (non soumis à vote)
 - information sur le projet « home pour seniors »
 - information sur le legs au profit de l'association
 - information sur le problème des classes 9 et 10
 - budget prévisionnel 2025
 - discussion libre

Si vous souhaitez vous présenter au conseil d'administration, merci de nous contacter avant le 7 septembre.

Meudon, le 23 août 2024

La présidente, Brigitte Quéro

Procuration de vote à l'Assemblée Générale de l'Association Une école à Bodh Gaya du 8 septembre 2024

à nous faire parvenir avant le 7 septembre si vous ne pouvez être présent par courriel ou lettre à l'adresse de l'A.G.

Je soussigné, (Nom et Prénom), membre de
l'association Une école à Bodh Gaya, donne procuration à M.....

pour me représenter et voter en mon nom tous les points présentés au vote des membres au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de Une école à Bodh Gaya, le 8 septembre 2024

Date..... Signature

Merci de renvoyer ce document dûment rempli à : AG UEABG – Bodhicharya France – 1, la Bouille – 88490 Lusse

Comptes de l'exercice 2023

Compte de résultat arrêté au 31 décembre 2023

Charges

6065	Petits logiciels	19,00 €
6183	Documentation technique	11,90 €
62371	Hébergement de sites web	219,45 €
6263	Affranchissements, frais postaux	179,14 €
627	Services bancaires et assimilés	618,10 €
6573	Versements ordinaires à THES	87 000,00 €
6574	Versements supplémentaires à THES	14 700,00 €
68911	Reports pour versements dus à THES pour le fonctionnement 2023	3 300,00 €
68961	Reports en fonds dédiés au projet « home pour seniors »	6 795,00 €

Total charges	112 842,59 €
Résultat de l'exercice courant (perte)	-1 636,74 €

Produits

754110	Dons	10 460,00 €
7541111	Parrainages d'enfants	93 700,50 €
7541113	Dons affectés au projet « home pour seniors »	6 795,00 €
75412	Abandons de frais par les bénévoles	250,35 €

Total produits	111 205,85 €
----------------	--------------

Bilan arrêté au 31 décembre 2023

Actif

512A	Compte courant postal	82 281,94 €
------	-----------------------	-------------

Total actif	82 281,94 €
-------------	-------------

Passif

1068	Réserves pour projet de l'entité	55 944,10 €
1681	Emprunt « home pour seniors »	17 700,00 €
1961	Fonds dédiés « home pour seniors »	6 795,00 €
46711	Versements dû à THES	3 300,00 €
4681	Frais des bénévoles	164,58 €
512C	Compte Courant Crédit Mutuel	15,00 €
	Résultat de l'exercice courant (perte)	-1 636,74 €

Total passif	82 281,94 €
--------------	-------------

Budget prévisionnel pour l'exercice 2024

intitulé	montant	détail
versements ordinaires à THES	90 000,00 €	12 x 7500 €
report versement ordinaire 2023	3 300,00 €	aurait du être versé en 2023
versements spécifiques à THES	10 000,00 €	moyenne des années précédentes
projet home pour seniors	25 000,00 €	
frais secrétariat, affranchissement	500,00 €	
hébergement site web	250,00 €	
frais bancaires	1 000,00 €	deux banques
Total CHARGES 2024	130 050,00 €	

intitulé	montant	détail
parrainages	93 000,00 €	
dons	10 000,00 €	moyenne des années précédentes
Total PRODUITS 2024	103 000,00 €	
trésorerie au 31/12/2023	82 281,94 €	
trésorerie estimée au 31/12/2024	55 231,94 €	

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'association "Une École A Bodh Gaya", septembre 2023

Notre assemblée générale annuelle s'est tenue à Lusse, le 23 septembre 2023 à 14h30. Nombre de parrains et donateurs convoqués : 282, Présents : 23, Représentés : 46.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 juin 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral sur l'activité de l'association par Brigitte Quéro, présidente



Une nouvelle année s'est écoulée, plus sereine que la précédente, et nous avons la joie de nous retrouver pour faire le point sur la vie de l'École et de l'Association.

Avant tout, nous vous remercions d'être là, toujours fidèles. Sans vous l'école n'existerait pas.

Vous recevez régulièrement des lettres d'informations que vous pouvez aussi retrouver sur le site internet de "Une école à Bodh Gaya". Elles font le point des dernières nouvelles.

Juste un mot pour vous rappeler que l'année scolaire en Inde démarre en principe en avril, et que les vacances d'été ont lieu du 15 mai au 15 juin pendant la période des fortes chaleurs, qui se termine par la mousson et la reprise des cours.

À ce jour, 305 élèves suivent leur scolarité à l'école, soutenus par 264 parrains.

Ce rapport moral concerne l'année 2022, de janvier à décembre :

- 12 janvier 2022 : sur décision du gouvernement du Bihar, l'école est fermée à nouveau en raison de la troisième vague de COVID 19, en principe jusqu'au 21 janvier. Le dispensaire continue à soigner les patients des villages, environ 50 à 60 patients par jour.

- 35 élèves de la classe 10 (année 2022-2023) ont, en avril 2023 réussi leurs examens.
- Un certain nombre de garçons et de filles, dont certains se sont mariés, vont poursuivre leur formation, soit professionnelle, soit dans des classes supérieures.
- Les uniformes ont été modernisés et rendus plus adaptés aux élèves.
- Après la période du COVID, des travaux ont été réalisés : réfection des murs, renouvellement de certains matériels (stockage des uniformes et renouvellement du matériel de cuisine).

Nous avons aussi un grand projet en vue, qui entre dans le cadre de la mission dévolue à l'Association depuis sa création.

Merci encore de votre soutien et de votre enthousiasme.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier pour l'exercice 2022 par Jean-Marc Gandit, trésorier

Recettes : 106 282,00 €

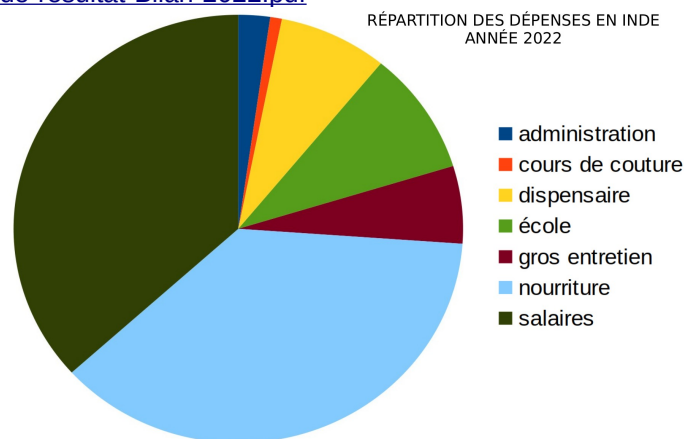
- Parrainages : 93 592,00 €
- Dons : 12 690,00 €

Dépenses : 95 993,60 €

Résultat (excédent) : 10 288,40 €

Pour plus de détails, vous pouvez télécharger le Compte de résultat et le bilan 2022 au format pdf sur le site internet de l'association :

<https://www.ueabg.fr/wp-content/uploads/2023/10/Compte-de-resultat-Bilan-2022.pdf>



Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Ratification des comptes pour les exercices 2020 et 2021

Afin d'assurer l'habilitation de notre association à recevoir des dons et legs, nous devons procurer à l'administration fiscale des comptes en conformité avec le Plan Comptable Général pour les associations pour les exercices 2020, 2021 et 2022 (règlement ANC n°2018-06 et 2020-08). C'est pourquoi nous vous demandons d'approuver à nouveau les exercices 2020 et 2021. En outre un oubli a été corrigé dans les comptes 2020 augmentant de fait le résultat de l'exercice qui passe de 17 518,76 € à 18 407,55 €.

Vous pouvez télécharger les exercices 2020 et 2021 sur au format pdf sur le site internet de l'association :

<https://www.ueabg.fr/wp-content/uploads/2023/10/Resultat-et-bilan-2020-2021.pdf>

Les comptes pour les exercices 2020 et 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2023

Charges (dépenses) :

Versement ordinaires à THES :	90 000 €
Versements pour travaux à THES :	14 000 €
Total :	104 000 €

Produits (recettes)

Parrainages d'enfants :	93 000 €
Dons :	11 000 €
Total :	104 000 €

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2023 est approuvé à l'unanimité.

Points divers (non soumis à vote)

Information sur le projet « home pour senior »

Lors de notre séjour à l'école en février, nous avons lancé un projet de refuge destiné à l'accueil des personnes âgées sans ressources et délaissées par leurs familles.

Dans l'enceinte de l'école, un espace vacant à l'écart du reste de l'école sera l'endroit idéal. Un architecte a réalisé des plans et proposé un devis. Le refuge offrira un hébergement simple, comprenant seize chambres à deux lits autour d'un patio végétalisé. Les repas de midi seront les mêmes que ceux des écoliers, mais un espace dédié à la cuisine est prévu pour leur autonomie, ainsi que des blocs sanitaires. La sécurité sera assurée par les gardiens déjà présents jour et nuit.

Le fonctionnement sera assuré par parrainage, et chaque nouveau parrain permettra à une personne âgée dans le besoin d'intégrer le refuge.

Ce projet demande néanmoins un investissement de départ assez important. La perspective d'un legs conséquent qui avait motivé ce lancement semble s'éloigner. Sur suggestion d'un parrain, la possibilité d'un emprunt auprès des membres de l'association va être étudiée. De plus, la capacité du refuge pourrait être limitée au début pour réduire les coûts.

Le projet a reçu une franche adhésion, et nous en avons été très touchés. Le besoin de secours des personnes âgées délaissées et vulnérables est criant. La plupart sont des femmes, considérées comme des bouches à nourrir inutiles et jetées à la rue.

Ce projet enthousiasme les maires des villages environnants, à tel point que sur place les journalistes et la télévision se sont déplacés !

Information sur le legs au profit de l'association

Une personne, décédée il y a quelques mois, a légué une partie de ses biens à notre association pour soutenir le projet de home pour seniors.

Pour que notre association soit éligible à recevoir ce legs nous devons prouver notre statut d'organisme à but non lucratif et démontrer son utilité sociale. En outre nous devons fournir une comptabilité conforme aux normes comptables générales.

Malheureusement, en raison de la complexité du dossier, l'attribution du legs va prendre beaucoup plus de temps que nous l'escomptions, et nous ne pourrions pas compter sur ce legs pour financer le projet. Néanmoins cette situation nous aura permis de moderniser notre gestion et de renforcer notre statut d'intérêt général.

Information sur le problème des classes 9 et 10

En 2022, Rajesh a signalé des problèmes de discipline et d'absentéisme chez les élèves des classes 9 et 10,

envisageant même de fermer ces classes en raison de la fréquentation irrégulière des élèves. Cette situation découle probablement des perturbations causées par la pandémie et les confinements. En 2020 et 2021, le gouvernement du Bihar a délivré des certificats sans examens, ce qui a pu dévaloriser l'éducation aux yeux des élèves. De plus, le gouvernement a distribué des rations alimentaires et de l'argent aux parents d'élèves, ce qui a peut-être incité certains à suivre des cours privés.

Suite à l'analyse de la situation, il a été décidé de maintenir la classe 10, même pour un nombre limité d'élèves, en imposant des règles strictes de présence. Les élèves absents seront considérés comme n'étant plus inscrits, offrant ainsi la possibilité de parrainer de nouveaux enfants en attente d'éducation. Cette décision est entrée en vigueur en avril 2023 pour l'année scolaire 2023-2024.

Information sur le montant du parrainage

Le bureau confirme que les parrainages ne suffisent plus à couvrir les dépenses. En 2022, les dépenses par enfant s'élèvent à environ 27 € par mois, dépassant ainsi le montant du parrainage fixé à 25 € depuis 2012. De nombreux parrains ont pris conscience de cette situation qui persiste depuis 2016 et ont augmenté leur cotisation pour maintenir l'équilibre financier. L'assemblée est en faveur d'une augmentation officielle du montant du parrainage, proposant par exemple de le porter à 27 €, avec la possibilité d'augmenter régulièrement ce montant en fonction des besoins. Cependant, le point n'étant pas soumis à vote dans l'ordre du jour, cette décision est reportée à la prochaine assemblée générale.

Autres thèmes abordés pendant la réunion

Besoin de nouveaux parrains : Il serait bon de trouver de nouveaux parrains, car lors de notre passage dans les villages, nous avons vu combien de jeunes enfants pourraient encore accéder à l'éducation. Et il y a encore de la place dans les bâtiments de l'école.

Opportunité d'acheter un terrain contigu à l'école : Les prix montent et des constructions s'élèvent partout. Bientôt il ne sera plus possible d'agrandir l'école, voire l'espace vital de l'école pourrait être mis à mal par des constructions anarchiques. D'où l'intérêt de saisir toute opportunité, comme nous l'avons fait dans le passé.

Résultats des examens de mars 2023 : Les 35 élèves présentés ont tous été reçus à l'examen de fin de classe 10. Les résultats de chaque élève ont été transmis à leurs parrains ou marraines. Ceux qui quittent l'école à la fin de la classe 10 ont le choix de faire une formation professionnelle menant à un métier. D'autres préfèrent tout de suite travailler, notamment dans le domaine de la construction. En effet, Bodh Gaya voit son environnement changer rapidement avec la construction d'autoroutes. Par ailleurs, les champs sont pris d'assaut par des constructions parfois monumentales. Le travail ne doit pas manquer.

Nous constatons que des étudiants se marient jeunes, en fin de scolarité, et certaines jeunes femmes peuvent même continuer leurs études en étant mariées si leurs beaux-parents y consentent.

L'ordre du jour étant épuisé, et en absence de questions supplémentaires, l'assemblée générale est déclarée terminée.